



École Normale Supérieure de Lyon
AUTORISATION DE SOUTENANCE
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON
opéré par L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Vu les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 :

Vu les rapports de :

Madame Laura ABOU HAIDAR

Monsieur Jean-François FAU

Madame Dalia KHALIL est autorisée à présenter une thèse en vue de l'obtention du Doctorat en HISTOIRE de l'Université de Lyon opéré par l'École Normale Supérieure de Lyon.

Pour le Président de l'École Normale Supérieure de Lyon

et par déléation,
La Vice-Présidente aux Études
de l'École Normale Supérieure de Lyon

Emmanuelle BOULINEAU

Pour accord, fait à Lyon le

Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON